

RAPPORT MORAL DE L'AMAPA

ANNÉE 2018

En tant que Présidente de l'AMAPA pour la 8^e année consécutive, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre association et vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre Assemblée Générale annuelle.

Notre association perdure maintenant depuis 17 ans et c'est grâce à vous et à votre mobilisation que notre action se développe avec une solidité constante dans notre profession.

Le rayonnement de l'AMAPA se mesure à la fois par le volume et la nature des médiations traitées, comme le montre le rapport d'activité de notre Déléguée Générale. En 2018, l'AMAPA a traité 24 médiations, un record depuis sa création. La variété et la nature des litiges qui nous sont confiés montrent que le recours à la médiation - facilité par la présence de la clause AMAPA dans les contrats et encouragé par les accords professionnels - est une action qui tend à se normaliser.

Cette année plus que les précédentes, nous observons à quel point l'AMAPA est devenue un observatoire des pratiques de notre secteur capable de mesurer l'application ou non des accords signés entre les organisations, mais aussi une certaine méconnaissance des usages professionnels. Le débriefing systématique de chacune des médiations montre à quel point la connaissance technique de la nature du litige par les médiateurs est essentielle pour aider les parties à dénouer un litige ou les alerter sur certaines pratiques. A plusieurs reprises nos médiateurs ont dû faire œuvre de pédagogie, le plus souvent à destination de petites structures de production peu au fait des usages de nos métiers.

Le manque de professionnalisme de certaines structures n'est pas toujours lié à leur fragilité économique. Au cours de l'année 2018, l'AMAPA est intervenue à deux reprises pour régler un différend entre des auteurs et d'importantes sociétés de production, l'une relevant d'un fonds d'archives, l'autre intégrée dans un musée. Dans les deux cas, les médiations ont été initiées par des auteurs qui ne parvenaient pas à faire reconnaître leurs droits par ces structures éloignées des usages de la profession.

Les observations énoncées ci-dessus montrent que l'AMAPA tend à devenir un lieu où se soudent des pratiques vertueuses, notamment en veillant à la bonne application des accords professionnels.

Le rôle de l'AMAPA ne s'arrête pas après la signature de l'accord trouvé entre les parties. Encore faut-il s'assurer que cet accord soit respecté. Ce n'est pas toujours le cas et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un suivi plus précis des médiations. Par exemple l'AMAPA est intervenue pour faire respecter des échéances de paiements validées à l'issue d'une médiation.

En 2018, nous avons organisé avec succès notre première médiation producteur/distributeur portant sur un documentaire de cinéma. Cette médiation nous est parvenue à la demande des avocats des parties dans le cadre d'une médiation judiciaire. L'AMAPA a été amenée à intervenir dans un autre litige entre un producteur et un distributeur, et depuis le début de l'année 2019 elle a été sollicitée à plusieurs reprises pour régler ce type de conflits. Cela montre que notre association est à présent connue pour régler les litiges entre sociétés, comme elle le fait déjà entre les producteurs.

Si cette année les médiations dans le secteur du cinéma sont bien représentées, notamment avec d'importantes productions sorties en salle, nous notons une fois encore que le secteur du documentaire reste celui où le nombre de médiations est prépondérant. Comme pourra en témoigner notre Déléguée Générale qui assiste à toutes les médiations, cela est dû le plus souvent à la signature de contrats contestables et aux conditions de développement et de tournage peu encadrées.

Si nous nous réjouissons d'une augmentation du nombre des médiations, nous nous interrogeons sur le fait que certains litiges dont nous avons connaissance n'arrivent pas devant l'AMAPA. Je veux parler notamment des litiges entre auteurs, multipliés ces dernières années par l'expansion des séries et dont l'écriture requière la collaboration de plusieurs talents. L'AMAPA est compétente pour gérer les conflits entre auteurs lors du développement de l'œuvre afin d'éviter qu'au moment de sa diffusion les scénaristes qui se sont succédés se retrouvent dans des positions inextricables au moment du partage des droits. A plusieurs reprises nous avons été alertés par des auteurs sur les conditions d'écriture de certaines séries récentes mais il était trop tard pour faire appel à l'AMAPA. Pour cette raison, je souhaiterais

que le bureau de l'AMAPA soit en prise plus direct avec les préoccupations professionnelles de ses membres afin que notre association soit un recours régulièrement encouragés en cas de litiges.

Le succès des médiations de l'AMAPA est rendu possible grâce à l'investissement de nos médiateurs et à la formation dont ils ont bénéficié. A ce sujet, nous avons organisé en 2018 deux formations. L'une dispensée par Alain Pekar Lempereur en mars 2018 à destination de nouveaux médiateurs et à laquelle ont assisté 15 personnes, et l'autre en octobre 2018 dans le cadre de la formation complémentaire de nos médiateurs en exercice, 14 participants. Ce dernier module, axé sur une problématique précise du processus de médiation, a été proposé par Tanguy Roosen, Formateur référent à la formation qualifiante de Trialogues – juriste d'entreprise et médiateur pour la SACD Belgique. Très appréciée des participants, cette journée de formation leur a rappelé les principes de base de la médiation et leur a permis d'améliorer leur expertise. Compte tenu du coût réduit de ce module complémentaire, nous aimerions pouvoir en organiser plusieurs dans l'année.

Cependant, nous nous heurtons pour la deuxième année consécutive à un déséquilibre budgétaire lié en grande partie à la baisse du montant des cotisations accordée à certaines organisations professionnelles qui font face à des difficultés financières, et au fait que nous avons engagé une Déléguée Générale à mi-temps à un salaire supérieur à celui consenti les années précédentes à Jean Mino. Ce poste est essentiel au bon fonctionnement de l'AMAPA, notamment en raison du nombre croissant de médiations mais aussi des nombreux appels quotidiens auxquels il faut répondre et du rôle de conseillère que notre Déléguée Générale joue régulièrement auprès des professionnels en demande. A cette situation, il faut ajouter notre difficulté à faire entrer de nouveaux membres, et donc de nouvelles ressources. Si les organisations professionnelles telles que DIRE, la FNEF (ils viennent de changer de nom), la SRF et l'ARP reconnaissent la nécessaire mission de l'AMAPA, elles ne sont pas encore disposées à nous rejoindre en raison du montant de l'adhésion. Cela pose un problème pour les litiges concernant les distributeurs car à ce jour nous n'avons qu'un seul médiateur compétent dans ce domaine alors que les demandes augmentent.

Bien évidemment nous nous réjouissons du soutien que vous continuez d'apporter chaque année à l'AMAPA et je tiens à vous remercier ici pour votre confiance et votre précieuse fidélité sans lesquelles nous n'aurions jamais pu nous développer.

Le CNC nous a également renouvelé son soutien. Avec le développement des fonds dédiés aux auteurs, le CNC a conscience des conflits qui peuvent découler entre les auteurs et entend que l'AMAPA dispose des moyens de les encadrer. Qu'il en soit à son tour chaleureusement remercié.

Néanmoins, nous devons avoir conscience que notre situation financière est fragile. Si nous voulons permettre à l'AMAPA de poursuivre convenablement ses missions, nous devons envisager une compensation financière de la part des organismes subventionnaires comme cela avait déjà été évoqué l'an dernier.

Comme chaque année, je tiens à remercier avec la plus grande sincérité l'équipe de la PROCIREP qui nous apporte son expertise technique afin d'assurer le bon fonctionnement de notre association.

Je remercie également le bureau de l'AMAPA qui œuvre chaque année à une meilleure connaissance de notre activité auprès de nos confrères.

Et enfin, mes remerciements chaleureux vous sont adressés à vous, chers membres de l'AMAPA, sans qui notre mission, portée par des valeurs qui nous rassemblent, ne pourrait pas s'accomplir.

La Présidente de l'AMAPA,
Anne Landois
Avril 2019

